

ATTESTATION

(articles 200 à 203 du nouveau code de procédure civile, article 441-7 du nouveau code pénal)

Je soussigné,

NOM : KHANTIEPIE ☐ Melle ☐ Mme ☐ M.PRENOMS : MARIEDate de naissance : jour 10 mois 12 année 1979Lieu de naissance : LAVOUR
(ville, département)Profession : Ouvrière agricoleDemeurant à : Rue Gambetta - 31140 Castelnau de MontmiralCode postal : 31140 Commune : Castelnau de Montmiral

Lien de parenté, d'alliance, de subordination, de collaboration ou de communauté d'intérêts avec les parties :

☐ OUI☒ NON

(Cocher la case utile)

Si oui, précisez lequel : _____

Sachant que l'attestation sera utilisée en justice, et connaissance prise des dispositions de l'article 441-7 du code pénal, réprimant l'établissement d'attestation faisant état de faits matériellement inexacts, ci-après rappelées :

"Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts".

(cette phrase doit être écrite, ci-dessous, entièrement de votre main)

"Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts."

Indiquez ci-dessous les faits auxquels vous avez assisté ou que vous avez constatés personnellement :

Je me suis levée ce jour, le 23 février, à 8 heures, et j'ai constaté en ouvrant mes volets que ma voiture était taguée de toutes parts (panes brisées, pochettes, phares, rétroviseurs), et que mes quatre pneus étaient crevés. Ces faits se sont déroulés en pleine nuit en plein centre du village où j'habite depuis 10 ans.

Je pense que c'est en liaison avec ma candidature aux élections départementales et avec mes prises de positions citoyennes opposées au projet de Barrage de Sivens. Je vis seule avec mes deux enfants et j'ajoute qu'aujourd'hui je suis très inquiète.

Votre signature :

Fait à : Castelnau de Montmiral

Le : jour 23 mois 02 année 2015

PIECE A JOINDRE :

- un original ou une photocopie d'un document officiel justifiant de votre identité et comportant votre signature.

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.